

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-128

SEANCE DU **MARDI 5 DÉCEMBRE 2023**

Le mardi 5 décembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 9	Abstentions : 6
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Jean-Jacques BILLARD pouvoir à Chantal BOISNIER, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Jean-Marc NARDI pouvoir à Marylène GACHET, Jean-François DAUDIN pouvoir à Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Corinne RUFET, Laurent BAUMEL pouvoir à Frédéric DAVIET, Yoanna DESROCHES pouvoir à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Corinne RUFET

Réaménagement de la Place Hofheim Demandes de subvention 2024 : DSIL et F2D

Vu la délibération 2022-075 du 17 mai 2022 portant sur le projet d'avenant N°2 au programme Action Cœur de Ville et son annexe détaillant l'ensemble des actions du programme ;

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la commune s'est engagée à la rénovation de ses places. Sur les prochaines années, elle souhaite poursuivre la dynamique en prévoyant le réaménagement de la Place Hofheim et de ses abords : la rue Caves Vaslin et l'impasse Jean Macé.

Une étude de faisabilité menée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales 37 a été réalisée et ses conclusions ont été présentées en décembre 2022. Le projet a pour ambition d'offrir aux habitants et aux visiteurs une place agréable et végétalisée, renforcer son aspect de convivialité tout en respectant le caractère urbain de la place en maintenant les usages, ainsi qu'en valorisant l'activité commerciale existante. Le réaménagement de la place prend également en considération les enjeux liés à la circulation et au stationnement. Il est envisagé de transformer les places de stationnement au nord en espace piétonnier et d'opter pour des matériaux perméables. Les voiries autour de la place : la rue Caves Vaslin et l'impasse Jean Macé, seront également requalifiées.

Les services prévoient de lancer très prochainement la consultation pour retenir une maîtrise d'œuvre amenée à proposer des choix d'aménagement puis le chiffrage détaillé des travaux qui pourraient débiter quant à eux en octobre 2024.

Pour la soutenir dans ce projet, la commune de Chinon souhaite solliciter l'Etat au titre de la Dotation au Soutien de l'Investissement Local (DSIL) 2024 ainsi que le Département de la Touraine au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2024.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Prestations intellectuelles dont maîtrise d'œuvre	44 748.05	DSIL 2024	30.00%	149 168.57
Place Hofheim	300 000.00	F2D 2024	20.00%	99 445.71
Rue des Caves Vaslin et Jean Macé	147 480.50	AUTOFINANCEMENT	50.00%	248 614.27
Installation d'une borne marché	5 000.00			
TOTAL	497 228.55€	TOTAL	100,00%	497 228.55€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (6 ABSTENTIONS : Mme VUILLERMOZ et 1 pouvoir, M. DAVIET et 1 pouvoir, Mme RUFET et 1 pouvoir) :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération ;
- **VALIDE** les demandes de subvention au titre des campagnes 2024 DSIL et F2D au taux le plus haut possible ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Fait à CHINON, le 15 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 16/12/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage